

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Un service de réservation en ligne sur le site internet www.resi.de permet à chaque membre pilote ou élève pilote de gérer la réservation d'un avion et ou d'un instructeur . Une page info présente l'actualité et la vie du club.

Visitez aussi le site internet du club à l'adresse :

www.aeroclub-colmar.fr

Le club organise chaque année des sorties à thèmes en avion où chaque pilote peut perfectionner son pilotage et découvrir une nouvelle région.

Le club est affilié à la FFA, Fédération Française Aéronautique et chaque membre paie donc une cotisation club et une cotisation fédérale incluant une assurance. En 2012, la FFA représente environ 42 000 pilotes en France.



Robin DR 400 Ecoflyer :

Avion 4 places moderne de 135CV permettant une vitesse de croisière de 110Kt équipé d'un moteur diesel Centurion Engine fonctionnant au Kérosène



Robin DR 221 :

Avion dit « 2+2 places » équipé d'un moteur essence de 108CV qui lui donne une vitesse de croisière de 100Kt. C'est un avion dit à « train classique » avec une roulette de queue contrairement au DR400 qui est un avion tricycle



AÉROCLUB DE COLMAR



Neuf-Brisach vue du ciel

Aérodrome de Colmar-Houssen

Route de Strasbourg

68000 COLMAR

Tél : 03 89 41 15 25

Mail : colmar.aeroclub@wanadoo.fr

www.aeroclub-colmar.fr

LA LICENCE DE PILOTE PRIVE PPL

LES TARIFS 2013

VOLER À COLMAR

Qu'est ce que la licence de pilote privé PPL ?

Private Pilote Licence. C'est la licence qui vous permet de voyager en avion de tourisme selon les règles de vol à vue VFR (Visual Flight Rules) avec ou sans passagers, dans toute l'Europe. Pour être titulaire de la licence, il faut avoir accompli une formation théorique et pratique à l'école de pilotage de l'aéroclub pour passer avec succès un examen théorique au sol et une épreuve pratique en vol. Une fois le PPL en poche, des qualifications complémentaires peuvent être passées comme le vol de nuit, la qualification aérodrome de montage, etc.

La formation minimum :

Pour se présenter à l'examen en vol, il faut totaliser un minimum de 45 heures de vol dont au moins 25 heures en double commande avec un instructeur. Il faut par ailleurs avoir effectué un vol de navigation d'au moins 270 Kms avec atterrissage sur deux aérodromes différents du terrain de départ.

Age minimum :

La formation peut débuter dès 15 ans avec le premier lâché (vol seul à bord) dès 16 ans et il faut avoir 17 ans pour se présenter à l'épreuve en vol du PPL.

La cotisation Club :

Moins de 25 ans	185 euros
Plus de 25 ans	240 euros
Caution	150 euros

La licence assurance fédérale FFA :

Avec abonnement revue fédérale	99 euros
Sans l'abonnement	65 euros

Tarif de location des avions à l'heure de vol :

Avion	SOLO	DOUBLE
Robin DR400	146 euros	181 euros
Robin DR221	133 euros	168 euros

Vol de baptême et initiation :

Le club propose pour 130 euros un vol de baptême de 45 minutes au-dessus de la région pour 2 à 3 personnes.

Vous pouvez aussi opter pour un vol d'initiation au pilotage, c'est vous qui prenez les commandes ! ce vol est effectué par un pilote instructeur pour un coût d'environ 130 à 150 euros (dépendant de la durée du vol) pour une personne.

Coût moyen d'une formation de pilote :

Le coût moyen d'une formation de pilote est de l'ordre de 8 à 10 000 euros étalé sur la durée de la formation soit 2 ans. Ensuite, le budget moyen annuel d'un pilote est d'environ 1500 à 2000 euros.

L'aéroclub de Colmar compte une centaine d'adhérents pilotes et élèves pilotes.

Il effectue environ 1200 heures de vol à l'année avec un parc de 3 à 4 avions. L'entretien obligatoire des appareils est assuré par une entreprise agréée située sur la plateforme de Colmar.

L'aéroclub est ouvert tous les jours à ces membres et une permanence des trésoriers est assurée le Mardi pour tout renseignement.

L'école de pilotage de l'Aéroclub assure la formation au LAPL (Light Aircraft Pilote Licence) et au PPL (Private Pilote Licence).

Des sessions de cours collectifs en salle peuvent être assurées pour la formation théorique en fonction des besoins et du nombre d'élèves en formation.

L'Aéroclub de Colmar assure certaines années la préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique BIA en partenariat avec les lycées colmariens.

Pour débiter une formation, il est nécessaire de passer une visite médicale aéronautique chez un médecin agréé afin d'obtenir le certificat médical dit « de classe 2 ». Ce certificat est valable 5 ans pour les moins de 40 ans et 2 ans au-delà.